



# ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Medecine militaire : Pyrenees-Orientales

Question écrite n° 57549

## Texte de la question

De nombreux retraites militaires s'inquietent aujourd'hui des risques de fermeture pesant sur le centre thermal militaire d'Amelie-les-Bains (66110). Aussi M Denis Jacquat souhaiterait que M le ministre de la defense veuille bien lui donner de plus amples informations a cet egard.

## Texte de la réponse

Reponse. - Le ministere de la defense est engage dans un processus de reorganisation d'ampleur pour resserrer le format des armees, rationaliser l'outil de defense et degager d'indispensables economies de fonctionnement. Ainsi et afin de recentrer l'activite du service de sante des armees sur ses missions principales, la decision de fermer l'hopital thermal des armees d'Amelie-les-Bains a ete annoncee le 16 avril dernier dans le cadre des mesures de restructurations des armees pour 1993. Une etude est actuellement en cours en etroite concertation avec les collectivites locales concernees pour examiner les conditions de la reprise de cet hopital. En tout etat de cause, les curistes militaires pourront continuer a beneficier de la meme qualite de soins grace a un mecanisme de conventionnement mis en place avec des hopitaux thermaux civils.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jacquat Denis](#)

**Circonscription :** - Union pour la démocratie française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 57549

**Rubrique :** Armee

**Ministère interrogé :** défense

**Ministère attributaire :** défense

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 11 mai 1992, page 2085